

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

37 membres en exercice

17 présents - 8 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

**Délibération n° 2024-81 portant sur le Budget Primitif 2025
et la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026**

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 décembre 2024

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

Délibération 2024 – 81

Objet

Budget Primitif 2025 et Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2025 sont présentées selon la nouvelle instruction comptable M57, applicable aux centres de gestion depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les propositions 2025 s'inscrivent dans la continuité des orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil d'administration 10 octobre 2024 :

- Actualisation des niveaux de dépenses courantes et d'investissement en fonction du taux d'inflation estimé pour l'année 2025,
- Actualisation des charges de personnel,
- Maintien des taux de cotisation obligatoire,
- Augmentation des taux de contribution au socle commun de compétences,
- Augmentation globale de 2.5% des tarifs des missions facultatives (à quelques exceptions près) et définition de grilles tarifaires fonction du statut des collectivités (affiliées obligatoirement, affiliées volontairement, affiliées volontairement avec réserve, adhérentes au socle commun, non affiliées et non adhérentes) ou de leur taille pour les collectivités affiliées obligatoirement,
- Non recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

Elles tiennent également compte du projet d'établissement adopté en janvier 2022.

Depuis le débat d'orientation budgétaire, le CNFPT a notifié au Centre de gestion le montant de la dotation 2025 concernant le financement des concours transférés et la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi : 1 343 229 € (1 111 933 € au titre de l'organisation des concours et 231 306 € au titre des fonctionnaires pris en charge).

Le budget 2025 a donc été réévalué en tenant compte du montant réel de cette recette et quelques réajustements ont été opérés, tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, sans que les grands équilibres ne soient bouleversés. Les crédits d'investissement arrêtés au budget primitif sont, eux, identiques aux estimations présentées à l'occasion du DOB.

A l'étape des orientations budgétaires, la section de fonctionnement s'établissait à 33 120 720 €. Compte-tenu du montant de la contribution communiquée entre temps par le CNFPT et des réajustements opérés, le budget primitif de l'exercice 2025 s'établit à :

- 33 205 153 € en section de fonctionnement
- 1 472 910 € en section d'investissement

PRESENTATION GENERALE

Les principales évolutions entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025 sont retracées ci-après

	BP 2024	BP 2025	
DEPENSES	33 161 870,00	34 678 063,00	4,57%
Dépenses de fonctionnement	31 623 870,00	33 205 153,00	5,00%
<i>Dont dépenses réelles</i>	<i>30 185 870,00</i>	<i>31 778 653,00</i>	5,28%
<i>Dont dépenses d'ordre</i>	<i>1 438 000,00</i>	<i>1 426 500,00</i>	-0,80%
Dépenses d'investissement	1 538 000,00	1 472 910,00	-4,23%
<i>Dont dépenses réelles</i>	<i>1 538 000,00</i>	<i>1 472 910,00</i>	-4,23%
<i>Dont dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

	BP 2024	BP 2025	
RECETTES	33 161 870,00	34 678 063,00	4,57%
Recettes de fonctionnement	31 623 870,00	33 205 153,00	5,00%
<i>Dont recettes réelles</i>	<i>31 623 870,00</i>	<i>33 205 153,00</i>	5,00%
<i>Dont recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
Recettes d'investissement	1 538 000,00	1 472 910,00	-4,23%
<i>Dont recettes réelles</i>	<i>100 000,00</i>	<i>46 410,00</i>	-53,59%
<i>Dont recettes d'ordre</i>	<i>1 438 000,00</i>	<i>1 426 500,00</i>	-0,80%

Le budget 2025 augmente, en dépenses et en recettes, de 4.57%, soit 1 516 193 €.

Indépendamment de la dotation aux amortissements (qui diminue de 0.80%, les dépenses et les recettes réelles, toutes sections confondues, augmentent de 4.82% (1 527 693 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles augmentent de 5 %. La hausse de 1 581 283 € provient, essentiellement :

- Du produit de cotisation et de contribution au socle commun des collectivités (+ 870 000 €)
- Et du produit des services (+ 908 220 €)

Les dépenses réelles évoluent de 5.28 %, donc légèrement plus que les recettes. La hausse de 1 592 783 € provient essentiellement des dépenses de personnel (1 078 000 €) mais également des charges à caractère générale (+ 411 643 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section investissement diminue de 65 090 € (- 4.23%). La diminution du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), seule recette réelle de la section d'investissement, contribue pour l'essentiel à cette diminution, du fait de la diminution des dépenses éligibles mais également de la diminution du taux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Les dépenses par chapitre, leur proportion au sein de la section et leur évolution entre 2024 et 2025 sont retracées dans le tableau ci-après.

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre

		BP 2024	BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024	
				Montants	%
Chapitre 11	Charges à caractère général	4 093 770,	4 505 233,	411 463,	10,05%
Chapitre 12	Frais de personnel	24 164 000,	25 242 000,	1 078 000,	4,46%
Chapitre 65	Autres frais de gestion	1 878 100,	1 951 420,	73 320,	3,90%
Chapitre 66	Charges financières	0,	0,	0,	
Chapitre 67	Charges spécifiques	50 000,	80 000,	30 000,	60,00%
Sous total des dépenses réelles de fonctionnement		30 185 870,	31 778 653,	1 592 783,	5,28%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (ordre)			0,	
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	1 438 000,	1 426 500,	-11 500,	-0,80%
Chapitre 23	Vir.à la section de fonctionnement			0,	
Sous-total des opérations d'ordre		1 438 000,	1 426 500,	-11 500,	-0,80%
Total des dépenses de fonctionnement		31 623 870,	33 205 153,	1 581 283,	5,00%

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 13.56 % des dépenses de fonctionnement (14.17% des dépenses réelles). A l'exception des charges spécifiques, elles subissent la plus forte augmentation (en pourcentage), et notamment les dépenses du compte 61 en raison de l'augmentation des tarifs des différents contrats souscrits par le CIG pour le fonctionnement et l'organisation des services.

		BP 2024	BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024	
				Montants	%
Compte 60	Achats et variations de stock	1 866 570,	1 916 000,	49 430,	2,65%
Compte 61	Services extérieurs	826 000,	1 095 433,	269 433,	32,62%
Compte 62	Autres services extérieurs	1 270 600,	1 363 600,	93 000,	7,32%
Compte 63	Impôts, taxes et versements assimilés	130 600,	130 200,	-400,	-0,31%
Chapitre 11	Charges à caractère général	4 093 770,	4 505 233,	411 463,	10,05%

Au sein du chapitre 011, les comptes évoluent différemment. Ils sont tous en augmentation (à l'exception du compte 63), et notamment le compte 61 avec des dépenses pour les services extérieurs en augmentation de 32.62%

Au Compte 60 - achats et variations de stocks, les dépenses augmentent de 2.65%. Elles concernent principalement la Direction des concours et portent sur :

- Le remboursement, aux centres de gestion organisateurs de concours et d'examens, du coût de leurs lauréats originaires de la grande couronne, pour les opérations qui se sont déroulées en 2023/2024. A ce stade, toutes les informations n'ont pas encore été communiquées par les centres de gestion partenaires. Les crédits devront, en conséquence, être complétés au budget supplémentaire 2025.
- La location de salles : En 2025, 13 opérations sont prévues pour lesquelles 12 000 candidats sont attendus. Les besoins de location seront, de fait, conséquents, sur le prochain exercice, et les coûts élevés d'autant que la consultation en cours relative à la location de locaux pour les épreuves écrites et orales n'a fait l'objet que d'une seule offre, par un unique candidat, sur les trois lots. Une augmentation des prix, de l'ordre de 30%, est malheureusement prévisible entraînant une dépense totale de près d'un million d'euros.

OPERATIONS 2025	NOMBRE PRE DE CANDIDA
Examen professionnel d'agent de maîtrise	1
Concours d'adjoint d'animation principal de deuxième classe	1
Examen professionnel de Technicien principal 1ère classe	
Concours de lieutenant interne principal 2ème classe	1
Concours d'assistant de conservation du patrimoine	1
Concours d'ingénieur	1
Concours d'ATSEM principal de 2ème classe	2
Concours d'assistant de conservation	
Concours de rédacteur principal 2ème classe	2
Concours d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	
Concours d'infirmier en soins généraux	
Concours d'attaché territorial – oraux (opération 2024)	
Concours d'aide-soignante de classe normale	

Les crédits consacrés aux autres prestations de service sont reconduits à l'identique.

Les dépenses de fluides ont été réévaluées sur la base des consommations réalisées en 2023, actualisées avec les chiffres des deux premiers trimestres 2024. Les augmentations (électricité, gaz, carburant, Eau et assainissement, matières premières) sont partiellement compensées par le réajustement de certaines dépenses, pour lesquelles les inscriptions budgétaires ont été réduites (produits pharmaceutiques, vêtements de travail ...).

Au compte 61- services extérieurs - les nouvelles inscriptions augmentent de 32.62% pour atteindre 1 095 433 €. Les dépenses les plus importantes du compte concernent les frais de maintenance évolutive et corrective des applications métiers, des matériels réseaux et des équipements audiovisuels.

Les charges de location de véhicules sont prévues à hauteur de 157 000 € (article 61221).

A ce jour, Le parc automobile comprend 85 véhicules :

34 véhicules en location longue durée. Le contrat de location arrive à terme en 2025 pour 7 d'entre eux.

51 véhicules en propriété (dont 3 utilitaires). Ils sont généralement conservés sur une durée supérieure à cinq ans afin d'optimiser les investissements réalisés.

Compte 62 - autres services extérieurs : les dépenses du compte 62 augmentent de 7.32% pour tenir compte, notamment, de l'augmentation des frais de déplacement et d'affranchissement. Les contrats de collaboration avec les cabinets d'avocats ne seront pas renouvelés dans les conditions des exercices précédents 2024. Pour autant, le dispositif transitoire mis en œuvre en 2024 doit être poursuivi et les crédits augmentés pour tenir compte des dossiers toujours en cours.

Compte 63 - impôts et taxes : Les crédits sont globalement reconduits à la même hauteur que 2024 (à l'exception des taxes et impôts sur les véhicules). Le compte intègre pour 53,7 % la contribution au FIPHFP, qui représente toujours la part la plus importante des dépenses en matière d'impôts et de taxe, devant la taxe sur les bureaux (46,08%). Elle est calculée à proportion des effectifs de travailleurs handicapés manquants, dans le cadre de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap, dans une proportion de 6% de l'effectif total.

Chapitre 012 - dépenses de personnel :

	BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
			Montants	%
Personnel du Centre	20 082 700,	21 514 000,	1 431 300,	7,
Personnel extérieur au service	90 000,	90 000,	0,	0,
F.M.P.E.	1 045 000,	1 000 000,	-45 000,	-4,
Médecins conseil médical	1 063 800,	800 000,	-263 800,	-24,
Jurys et intervenants concours	1 364 500,	1 308 000,	-56 500,	-4,
Missions temporaires	518 000,	530 000,	12 000,	2,
Total chapitre 012	24 164 000,	25 242 000,	1 078 000,	4,

Le chapitre 012 intègre les dépenses relatives :

- Aux agents permanents du centre : rémunérations, charges patronales, médecine du travail, acquisition de titres de restauration, part employeur dans le cadre de la protection sociale complémentaire (20 € pour la mutuelle, 15% pour la prévoyance), dépenses d'action sociale (Plurelya, allocations handicap), allocations chômage versées directement et prise en charge des titres de transport à hauteur de 75% de leur coût
- Aux agents non permanents du centre (personnel extérieur au service)
- Aux FMPE pris en charge par le centre de gestion : rémunérations, charges patronales
- Aux médecins du Conseil Médical Unique
- Aux jurys et intervenants concours : indemnités de jurys, cotisations URSSAF sur indemnités de jurys

Le chapitre 012 représente 76.01% des dépenses de fonctionnement (79.43% des dépenses réelles). Les prévisions budgétaires, en hausse de 4.46%, ne tiennent compte que de la suppression de la Gipa (Garantie individuelle du pouvoir d'achat), seule décision gouvernementale à priori réellement appliquée (avec effet rétroactif sur 2024). Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, non adopté du fait de la démission du gouvernement, prévoyait un relèvement de 4 points par an du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Cette mesure n'est pas anticipée dans les prévisions budgétaires au stade du budget primitif.

Déduction faite des :

- Remboursements sur rémunérations du personnel (suite à des mouvements de personnel et des corrections sur salaire) : 100 000 €
- Remboursements sur rémunérations du personnel privé d'emploi : 1 000 €
- Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance : 90 000 €
- Remboursements par le personnel de la part agent des titres de restauration : 150 000 €
- Remboursements divers sur organismes sociaux : 15 000 €

les charges de personnel pour l'ensemble des collaborateurs du centre sont estimées à 24 886 000 € pour 2025.

Dépenses de personnel du Centre

	BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
			Montants	%
Rémunérations et cotisations (y compris les remboursements transports)	19 469 700,00 €	20 884 000,00 €	1 414 300,00 €	7,26%
Apprentis	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	
Médecine du travail	20 000,00 €	15 000,00 €	-5 000,00 €	
Assurance du personnel	150 000,00 €	165 000,00 €	15 000,00 €	10,00%
Action sociale	403 000,00 €	410 000,00 €	7 000,00 €	1,74%
Total des charges de personnel du Centre (012)	20 082 700,00 €	21 514 000,00 €	1 431 300,00 €	7,13%
Subvention à l'association du personnel	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses de formation	125 000,00 €	170 000,00 €	45 000,00 €	36,00%
Total des autres charges pour le personnel du centre (011)	245 000,00 €	290 000,00 €	45 000,00 €	
Personnel du Centre	20 327 700,00 €	21 804 000,00 €	1 476 300,00 €	7,26%

Les charges des personnels permanents du centre pour l'exercice 2025 représentent la part la plus importante (85.23%) de la masse salariale, en augmentation de 7.13% par rapport au budget précédent : 21 514 000 € sans tenir compte des prévisions de remboursements sur rémunérations, sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur les titres de restauration.

Leur estimation est réalisée sur la base des effectifs Equivalent Temps Plein présents au 1^{er} septembre 2024 : 320 agents dont 173 agents titulaires (61.96% des effectifs) et 147 contractuels.

	2020	2021	2022	2023	2024 (01/09/2024)	2025 Prévisionn
Agents permanents	292	289	295	305	320	320
<i>Dont Titula</i>	207	187	181	189	173	173
<i>Dont Contract</i>	85	102	114	116	147	147
Agents non perm.	15	14	17	16	16	15

Les prévisions tiennent compte des mobilités confirmées au moment de l'élaboration du budget primitif.

Aux dépenses du chapitre 12, il convient d'ajouter les dépenses de formation (chapitre 11) et la subvention versée à l'association du personnel (chapitre 65) pour mesurer le niveau d'engagement de l'établissement en faveur des Ressources Humaines.

Le montant total des inscriptions budgétaires consacrées aux agents est donc prévu à hauteur de 21 804 000 €, en augmentation de 7.26% et représentant 68.61% des charges réelles de fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans la poursuite du Projet d'Etablissement et notamment son objectif en matière de Qualité de Vie et de Conditions de travail.

En matière d'assurance du personnel, le Centre de gestion est assuré sur les risques suivants, pour les seuls agents affiliés à la CNRACL et à l'exclusion des agents FMPE :

- Décès (sans franchise)
- Accident de travail/Maladie professionnelle (Sans franchise)
- Congé Longue maladie/Longue durée (Sans franchise)
- Maternité/Paternité/Adoption (Sans franchise)

Pour les agents contractuels, aucune assurance n'a été souscrite comme lors des précédents contrats groupe, la faible sinistralité de cette catégorie de personnel ne justifiant pas jusqu'à présent la couverture financière des risques.

Le taux de cotisation, basé sur le traitement indiciaire brut des agents concernés, est arrêté à 2.50 % de la masse salariale, à la suite de la dernière consultation (contre 2.16% précédemment).

Concernant les personnels pris en charge, le nombre de dossiers est amené à diminuer à nouveau significativement en 2025 avec la poursuite des effets de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 prévoyant une réduction de la rémunération au prorata de la durée de prise en charge et le licenciement à l'issue d'une période de 10 ans.

Au 1^{er} septembre 2024, les effectifs des FMPE pris en charge intègrent ;

- 50 agents d'AB Habitat (7 agents pris en charge et 43 en détachement pour lesquels le CIG avance les cotisations à la CNRACL, remboursées ensuite par l'organisme d'accueil).
- 9 agents de différentes collectivités

	Nombre dossiers	Coût total charges comprises	Participation collectivités	+ / -
Catégories B et C	6	135 34	130 50	- 4 84
Catégories A	3	100 11	83 00	- 17 11
AB Habitat	7	218 92	259 90	40 98
AB Habitat (détachement)	43	470 00	470 00	-
	59	924 375	943 400	19 025

Le coût des rémunérations des agents pris en charge s'élève à 924 375 €, pour une recette estimée à 1 174 706 constituée de la participation des collectivités (943 400 €) et de la contribution du CNFPT (231 306 €). Le différentiel, 250 331 €, permet de couvrir les frais de fonctionnement de la mission (coût du personnel pour le traitement des dossiers) et de financer des actions d'accompagnement.

Les inscriptions budgétaires pour les autres catégories d'agents sont globalement maintenues en 2025, à effectifs constants pour les agents des missions temporaires, à l'exception des charges de rémunération des médecins du Conseil Médical Unique dont les estimations tiennent compte de l'activité du service.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

	BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
			Montants	%
Indemnités, Frais de missions et cotisations Elus	128 000,	133 920,	5 920,00 €	4,63%
Créances	1 000,	1 000,	0,00 €	0,00%
Contributions obligatoires	30 000,	0,	-30 000,00 €	-100,00%
Autres participations (DAS)	830 000,	830 000,	0,00 €	0,00%
Subventions	123 000,	123 000,	0,00 €	0,00%
Charges informatiques	760 000,	862 000,	102 000,00 €	13,42%
Autres charges diverses	6 100,	1 500,	-4 600,00 €	-75,41%
Total chapitre 65	1 878 100,	1 951 420,	73 320,	3,90%

Les prévisions de dépenses au chapitre 65 intègrent :2

- une mise à jour du volume de décharges d'activité syndicale financées en fonction de heures consommées depuis les élections professionnelles de 2022,
- mais également une augmentation des dépenses informatiques, dont la majeure partie est dorénavant imputée en fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 3.9 % en 2025. Cette augmentation des dépenses fait toujours suite à la mise à jour des imputations des dépenses de logiciels. En effet, depuis 2023, l'ensemble des logiciels sont en mode « nuage » et les frais d'hébergement, de licences, de concessions et autres sont imputés sur ce chapitre.

Seules les dépenses d'informatique en nuage - contrats IaaS (« Infrastructure as a Service » (IaaS) ou infrastructure en tant que service), sont éligibles au FCTA et inscrites au 65 811, pour 462 000 €.

Les autres dépenses (contrats SaaS et PaaS, redevances versées pour concession) sont imputées au compte 65 818, pour un montant de 400 000 €.

A ces montants s'ajoutent ;

les crédits inscrits au chapitre 11 – compte 6156 pour les frais de maintenance corrective et évolutive

Et les dépenses d'investissement aux comptes 2032 (100 000 €), 2051 (784 000 €), 2183 (400 000 €), 2185 (30 000 €) pour un montant total de 1 314 000 €.

Les crédits restants du chapitre correspondent aux indemnités des élus, aux frais de formation des apprentis et à diverses créances à régulariser comptablement.

Chapitre 66 – Charges financières

Depuis l'exercice comptable 2021, le centre de Gestion n'a plus recours à l'emprunt. Le taux d'endettement est de fait résorbé. Les dépenses d'investissement sont exclusivement financées par le fonds de compensation de la TVA et le virement entre sections.

Chapitre 67 - charges spécifiques

	BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
			Montants	%
Intérêts moratoires pénalités sur marché			0,00 €	
Autres charges exceptionnelles			0,00 €	
Titres annulés	50 000,	80 000,	30 000,00 €	60,00%
Total chapitre 67	50 000,	80 000,	30 000,	60,00%

Un montant prévisionnel de 80 000 € est proposé pour financer, en cas de besoin, les annulations de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements

	BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
			Montants	%
Dotation aux amortissements	1 438 000,	1 426 500,	-11 500,	-0,80%
Total chapitre 68	1 438 000,	1 426 500,	-11 500,	-0,80%

La dotation aux amortissements inscrite au BP 2025 diminue de 0.80 % pour s'établir à 1 426 500 €.

Dépense obligatoire, elle correspond aux acquisitions réalisées antérieurement abondées des acquisitions prévues en 2025, avec l'application de la règle du prorata temporis. Son montant tient compte des durées d'amortissement retenues lors de la séance du 12 octobre 2023 : délibération n° 2023-44, lors de la mise en place de la nouvelle norme comptable M57

Les dépenses concernent principalement :

- Le mobilier pour l'équipement du bâtiment Boileau
- Les matériels et logiciels informatiques
- Les véhicules achetés.

Elles sont précisées dans le rapport détaillé.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
				Montant	%
Chapitre 013	Atténuations de charges (réelles)	364 500,00	358 500,00	-6 000,00	-2%
Chapitre 70	Produits des services	28 081 270,00	30 184 953,00	2 103 683,00	7%
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations (FMPE)	1 544 800,00	1 193 400,00	-351 400,00	-23%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 628 300,00	1 463 300,00	-165 000,00	-10%
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	0,00	
Chapitre 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov (ordre)	0,00	0,00	0,00	
Total des Recettes de fonctionnement		31 623 870,00	33 205 153,00	1 581 283,00	5,02%

Il est prévu une augmentation des recettes de fonctionnement, à hauteur de 1 581 283 €, soit + 5.02% par rapport aux recettes inscrites au Budget Primitif 2024, malgré la diminution des versements des collectivités dans le cadre de la prise en charges des FMPE. Le produit des activités représente plus de 92% des recettes de l'établissement.

Les recettes ont été évaluées avec prudence. En fonction du niveau d'activités des services au cours du premier trimestre 2025 et des sollicitations enregistrées pour le second, les crédits pourront être abondés au budget supplémentaire 2025.

L'évolution positive de 5.02% des recettes réelles de fonctionnement (1 581 283 €) entre le BP 2024 et le BP 2025 provient de l'augmentation :

- Du produit des cotisations des collectivités affiliées et des contributions au socle commun de compétences (+ 870 000 €),
- Du produit des cotisations au SIRH (+ 109 000 €),
- Du Produit des services exploités dans l'intérêt du personnel dans le cadre des missions facultatives (+ 908 220 €)
- Du Produit des mises à disposition dans le cadre des missions facultatives (+ 235 200 €)
- Des recettes liées aux concours (+ 90 363 €)
- Du produit des abonnements au site internet et à l'assistance statutaire (+ 5 900 €)

Viennent en déduction, pour un montant total de 483 500 €, les diminutions :

- Des remboursements des rémunérations des médecins intervenant dans le cadre du Conseil médical (- 30 000 €)
- Des produits des autres mises à disposition (-85 000 €)
- Des autres produits de gestion courante (- 165 000 €)
- Des participations des collectivités dans le cadre de la prise en charge des FMPE (- 351 400 €)

Répartition des recettes de fonctionnement par type de financement

La proportion de chaque recette au sein de la section évolue peu entre 2024 et 2025. La part des recettes des missions facultatives est toujours la plus importante 15 224 120 € (45.80 % des recettes en 2025 contre 44.63% en 2024), devant :

- Les produits des cotisations des collectivités affiliées et des contributions des collectivités adhérentes (42.30% contre 37.63% au BP 2024)
- Les remboursements concours (12.10% contre 11.27% des recettes au BP 2024)

- Et les financements liés à la prise en charge des FMPE (3.59%)

Chapitre 013 – atténuation de charge

Le chapitre inclut désormais les participations des agents sur les tickets restaurants, auparavant comptabilisées au chapitre 75. Il enregistre une diminution de 6 000 € correspondant à une légère diminution des recettes au titre des remboursements « maladie », sur la base des constatations des exercices précédents.

Chapitre 70 – produits des activités

	BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
			Montant	%
Produit de la cotisation des collectivités affiliées	11 000 000,00	11 800 000,00	800 000,00	7,27%
Produit de la contribution des collectivités adhérentes au socle	900 000,00	970 000,00	70 000,00	7,78%
Produit autres prestations (SIRH)	376 000,00	485 000,00	109 000,00	28,99%
Produit des services exploités dans l'intérêt du personnel dans le cadre des missions facultatives	6 203 000,00	7 111 220,00	908 220,00	
Produit des mises à disposition dans le cadre des missions facultatives	3 652 000,00	3 887 200,00	235 200,00	6,44%
Produits des autres mises à disposition	130 000,00	45 000,00	-85 000,00	
Recettes liées aux concours	3 563 770,00	3 654 133,00	90 363,00	2,54%
Remboursement des frais du conseil médical	830 000,00	800 000,00	-30 000,00	-3,61%
Produits des abonnements au service internet et à l'assistance statutaire	1 426 000,00	1 431 900,00	5 900,00	0,41%
Divers produits	500,00	500,00	0,00	
Chapitre 70 - Produit des services exploités dans l'intérêt du personnel	28 081 270,00	30 184 953,00	2 103 683,00	7,49%

Au moment de l'élaboration du budget, le produit prévisionnel des activités du centre est estimé à 30 184 953 €, en augmentation de 7.49% par rapport au BP 2024.

Les estimations tiennent compte :

De l'augmentation de la masse salariale des collectivités affiliées, quasi constante, sur la base des réalisations de 2024, sans changement notable au titre de nouvelles affiliations depuis le 1^{er} janvier 2024,

- Des taux de cotisation fixés par le Conseil d'administration lors de la précédente séance :
 - Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements obligatoirement affiliés : 0,72 % de la masse salariale ;
 - Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements volontairement affiliés incluant le transfert des commissions administratives paritaires et le transfert des commissions consultatives paritaires : 0,72% de la masse salariale ;
 - Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements volontairement affiliés incluant soit le transfert des commissions administratives paritaires soit le transfert des commissions consultatives paritaires : 0,60 % de la masse salariale ;

- Cotisation 2025 applicable aux collectivités et établissements volontairement affiliés conservant localement les organismes paritaires : 0,48 % de la masse salariale incluant, sur demande, l'accès mutualisé au SIRH du Centre de gestion ;
 - Cotisation 2025 applicable à la commune d'Argenteuil : 0,48 % de la masse salariale ;
 - Cotisation 2025 applicable Conseil Départemental des Yvelines : 0,18 % de la masse salariale.
- De l'augmentation de la masse salariale des collectivités adhérentes au socle commun, sans modification du nombre d'adhérents mais en tenant compte de la proposition d'évolution des taux d'adhésion dans les proportions suivantes :
- + 0.01 points pour les conseils départementaux, les Services D'Incendie et de Secours et le Conseil Régional d'Ile de France,
 - + 0.025 points pour les communes, leurs établissements publics (Centres Communaux d'Action Sociale, Caisse des Ecoles) et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
- Les nouveaux taux s'établissant ainsi :
- 0.08 % des rémunérations pour les conseils départementaux, les Services D'Incendie et de Secours et le Conseil Régional d'Ile de France,
 - 0.12 % des rémunérations pour les communes, leurs établissements publics (Centres Communaux d'Action Sociale, Caisse des Ecoles) et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
- D'une augmentation de 2.5% des tarifs des missions facultatives et des adaptations de grilles tarifaires proposées pour tenir compte de l'évolution des missions.

Pour rappel, la cotisation est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents des collectivités et établissements affiliés, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie

Le produit des adhésions des collectivités affiliées à la prestation SIRH (485 000 €) augmente de plus de 30% malgré le maintien du taux de cotisation applicable à compter depuis le 1^{er} janvier 2024 : 0,42 % de la masse salariale, avec possibilité d'adhésion aux opérations de fin de paie au taux de 0,17 %. Cette évolution positive tient compte de l'évolution croissante du nombre de collectivités adhérentes.

Le total des recettes des services exploités dans l'intérêt du personnel et des mises à disposition de personnel est estimé à 10 998 420 000 €, en augmentation de 11.6% par rapport à 2024 (+1 143 420 €). Plusieurs facteurs ont été pris en compte :

- L'augmentation des tarifs
- La reprise des activités liée à une plus forte demande et rendue possible par les recrutements opérés

Les inscriptions de recettes liées aux concours (remboursement des coûts-lauréats par les collectivités non affiliées et les centres de gestion et contribution du CNFPT suite aux transferts de 2010) sont globalement reconduites. L'augmentation est limitée à 2.54% pour tenir compte des types de concours concernés et des coûts lauréats estimés.

Le détail des évolutions et des recettes attendues est précisé, pour chaque mission, dans le rapport de présentation détaillé.

Au chapitre 74, - Dotations et participations

Le montant total des contributions à percevoir au titre des agents pris en charge s'élève à 1 193 400 €.

- 962 094 € versées par les collectivités employeurs d'origine
- 231 306 € versés par le CNFPT

Elles diminuent de 23% par rapport à 2024

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

	BP 2024	BP 2025	Var. BP 2025/BP 2024	
			Montant	%
Revenus des immeubles	100,0	100,0	0,0	0,0%
Débts et pénalités perçues	100,0	100,0	0,0	0,0%
Redevances pour brevets licences	408 000,0	408 000,0	0,0	0,00%
Recouvrements sur créances admises non-valeur	100,0	100,0	0,0	0,00%
Rétributions au titre des prestations d'assurances sociale et autre	1 220 000,0	1 055 000,0	-165 000,0	-13,52%
Reversements de produits divers de gestion	0,0	0,0	0,0	
Autres produits de gestion courante			0,0	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1 628 300,0	1 463 300,0	-165 000,00	-10,13%

Les autres produits de gestion courante concernent essentiellement les redevances pour concessions et brevets (produit des abonnements des centres de gestion au site internet et des adhésions au portail bilan social) ainsi que les rétributions au titre des différents contrats groupe. Les crédits liés aux concessions sont reconduits dans les mêmes proportions que dans le cadre du BP 2024 mais il est anticipé une diminution des recettes liées aux contrats groupe compte-tenu du cycle de contractualisation. En conséquence, les recettes sont prévues à hauteur de 1 463 300 €, en diminution de 165 000 € par rapport au BP 2024.

Chapitre 77 - *produits spécifiques,

Il n'est pas prévu de vente de produits de l'actif en 2025. Un montant prévisionnel de 5 000 est inscrit en cas d'annulations de mandants antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2025 évolue à la baisse : - 0.04% par rapport à 2024. Cette année, comme en 2024, il n'est pas proposé de prélèvement sur la section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont couvertes par les ressources propres d'origine interne et externe.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2024	BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024	
				Montant	%
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	46 410,00	-53 590,00	-0,54
Chapitre 13	Subvention d'investissement reçue			0,00	
Sous total des recettes réelles d'investissement		100 000,00	46 410,00	-53 590,00	-0,54
Chapitre 15	Autres provisions			0,00	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles			0,00	
Chapitre 28	Amortissement des immobilisations	1 438 000,00	1 426 500,00	-11 500,00	-0,01
Sous total des recettes d'ordre d'investissement		1 438 000,00	1 426 500,00	-11 500,00	-0,01
Total des recettes d'investissement		1 538 000,00	1 472 910,00	-65 090,00	-0,04

Les recettes de cette section sont composées :

- D'une recette réelle, issue du remboursement partiel de TVA et qui intervient à hauteur de 3.15% du financement des dépenses. Le montant de FCTVA perçu est fonction des dépenses éligibles réalisées en 2023. A partir du 1/01/2025, son taux devrait passer de 16,4 % à 14,85 % et le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage » devrait être supprimé
- D'une recette d'ordre, avec la dotation aux amortissements. Elle intervient à hauteur de 9,85 % du financement de la section

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2024	BP 2025	Variation BP 2025/BP 2024	
				Montant	%
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	590 000,00	892 910,00	302 910,00	0,51
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	948 000,00	580 000,00	-368 000,00	-0,39
Chapitre 23	Immobilisations en cours			0,00	
Sous total des dépenses réelles d'investissement		1 538 000,00	1 472 910,00	-65 090,00	-0,04
Chapitre 13	Reprise sur subvention			0,00	
Chapitre 15	Autres provisions			0,00	
Chapitre 28	Amortissement des immobilisations			0,00	
Sous total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'investissement		1 538 000,00	1 472 910,00	-65 090,00	-0,04

Les dépenses réelles d'investissement reprennent les projets d'engagement prévus au niveau du plan pluriannuel annuel d'investissement 2022-2026 (PPI).

Elles sont estimées, en 2025, à 1 472 910 €.

Aucune dépense d'ordre, correspondant aux provisions et/ou reprise sur provision, n'a été inscrite cette année.

Les programmes en cours et à venir s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. Ils visent à financer les travaux (neufs et de maintenance) et le déploiement du Système d'Information.

Au chapitre 16, aucune inscription n'est proposée, pour les raisons déjà évoquées au titre du chapitre 66 en fonctionnement.

Au chapitre 20 ; les crédits inscrits concernent, d'une part des frais d'études, recherche et de développement pour étudier la faisabilité d'une RAG (technique d'intelligence artificielle relativement nouvelle qui peut améliorer la qualité de l'IA générative en permettant aux grands modèles de langage (LLM) d'exploiter des ressources de données supplémentaires sans réentraînement) et des crédits de développement pour les applications en renouvellement ou à créer (logiciels SIRH, bilan social, plateforme de données sociales et GPEEC, site « intranet/internet mais également vote électronique pour les élections professionnelles 2024).

Au chapitre 21, les crédits inscrits permettront de financer certains travaux de réaménagement des bureaux sur l'ensemble des locaux, le renouvellement régulier du matériel médical et du matériel des services généraux ; l'acquisition ou le remplacement de véhicules du parc auto, la poursuite du plan de renouvellement du matériel informatique des services.

Au chapitre 23, aucune nouvelle inscription n'est envisagée. Les travaux sont déjà financés sur les exercices précédents (isolation thermique et phonique du bâtiment Boileau, réaménagement intérieur) et feront l'objet de Restes à Réaliser.

En effet, en 2016, le Conseil a ouvert un crédit pour la rénovation de la façade et l'isolation thermique du bâtiment rue Boileau. Par délibération n° 2018-28 du 28 juin 2018, le Conseil d'administration a défini le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle (5 600 000 € TTC) et a constitué le jury pour le concours d'architecte. Un crédit complémentaire a été inscrit en 2023 afin d'anticiper l'augmentation des coûts initiaux.

La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre a été entérinée par la délibération du 28 juin 2018 et le marché de maîtrise d'œuvre et prestations annexes a été notifié le 8 janvier 2020 aux candidats retenus. La consultation pour sélection des entreprises de travaux est en cours.

	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Budget Primitif	0	0	500 000	500 000	0
Budget Supplémentaire	0	0	0	0	0
Reports N-1	4 850 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 600 000
Total disponible	4 850 000	5 100 000	5 600 000	5 600 000	5 600 000

Courant 2025, après le vote du compte administratif de l'année 2024, le budget supplémentaire reprendra les soldes comptables, les opérations d'investissement programmées en 2024 et non encore exécutées ou achevées, et permettra, à partir des résultats constatés, d'inscrire les crédits requis pour les matériels courants et les compléments sur le parc informatique. En fonctionnement, les crédits du budget prévisionnel fondés sur l'état des dépenses en fin d'année précédente seront complétés, notamment en matière de dépenses de personnel pour les recrutements intervenus entre le vote du budget prévisionnel et celui du budget supplémentaire et à intervenir sur le reste de l'année en fonction des besoins des services pour répondre aux demandes des collectivités.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-06,
- Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 développée,
- Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2023-46 du 12 octobre 2023,
- Vu le changement de nomenclature comptable M57 adopté par délibération n° 2023-42 du 12 octobre 2023,
- Vu les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 adoptées par délibération n° 2024-62 du 10 octobre 2024,
- Vu le projet de budget primitif pour 2025,
- Vu le projet de Plan Pluriannuel d'investissement,

- Vu l'exposé et les propositions du président,

- Considérant la possibilité offerte par l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite maximum fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2025 ;

- Vote, par chapitre, les recettes et les dépenses proposées pour le budget prévisionnel 2024, qui s'équilibrent pour un montant total de 34 678 063 € répartis de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

<i>Chapitre 002</i>	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>		
Chapitre 11	Charges à caractère général	4 505 233,	
Chapitre 12	Frais de personnel	25 242 000,	
Chapitre 65	Autres frais de gestion	1 951 420,	
Chapitre 66	Charges financières	0,	
Chapitre 67	Charges spécifiques	80 000,	
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	1 426 500,	
<i>Chapitre 23</i>	<i>Vir. à la section de fonctionnement</i>	0,	
Chapitre 013	Atténuations de charges (réelles)		358 500,
Chapitre 70	Produits des services		30 184 953,
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations (FMPE)		1 193 400,
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		1 463 300,
Chapitre 76	Produits financiers		0,
Chapitre 77	Produits exceptionnels		5 000,
Chapitre 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov (ordre)		0,
		33 205 153,	33 205 153,

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

<i>Chapitre 001</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves		46 410,
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>		
<i>Chapitre 15</i>	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	0,	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	892 910,	
chapitre 21	Immobilisations corporelles	580 000,	
Chapitre 23	Immobilisations en cours		
Chapitre 28	Amortissement des immobilisations		1 426 500,
		1 472 910,	1 472 910,

TOUTES SECTIONS CONFONDUES

DEPENSES

RECETTES

34 678 063,

34 678 063,

Pour extrait conforme,

Le président,




Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE



99_SE-078-287800544-20241217-2024_81-DE

BUDGET PRIMITIF 2025
PRESENTATION DETAILLEE

Signé électroniquement
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le **20/12/2024**

Application agréée E-legalite.com

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	▲
	31 623 870,00 €	33 205 153,00 €	5,00%

CHAPITRE 11 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	BP 2024	BP 2025	▲
	4 093 770,00 €	4 505 233,00 €	10,05%

COMPTE 60 - ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	BP 2024	BP 2025	▲
	1 866 570,00 €	1 916 000,00 €	2,65%

6042 Prestations de service	BP 2024	BP 2025	▲
	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00%

Prestations concours :

- . Locations de salles et de mobiliers adaptés aux épreuves, repas, surveillants, fournitures, faisant l'objet d'une facture unique. Lorsque la facturation fait l'objet de la seule prestation de location, elle est affectée aux articles concernés (ex. 6132 - locations de salles). **1 260 000,00 €**
- . Remboursement aux centres de gestion du coût des lauréats originaires de la grande couronne
- . Tests psychotechniques

Prestations médicales :

- . Examens de laboratoires, déchetterie spécialisée **90 000,00 €**

Diverses prestations relatives :

- . Aux manifestations , à la gestion des certificats électroniques pour l'accès aux plateformes de signature dématérialisée **50 000,00 €**
- . Au parc automobile (remorquage et dépannage)
- . A l'adhésion au Pass Territorial

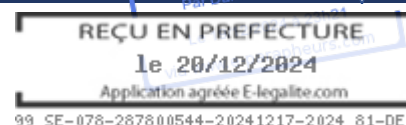
606 Achats non stockés de matières et fournitures	BP 2024	BP 2025	
60611 Eau et assainissement	10 270,00 €	11 000,00 €	7,11%
60612 Energie - Electricité	137 000,00 €	180 000,00 €	31,39%
60621 Combustible - Gaz	35 000,00 €	40 000,00 €	14,29%
60622 Carburant	95 000,00 €	99 000,00 €	4,21%
60623 Alimentation	10 000,00 €	15 000,00 €	50,00%
Achats de denrées alimentaires pour les réunions organisées au Centre de gestion : administration générale, instances paritaires, jurys de concours, journées d'informations pour les collectivités ...			
60628 Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
Achats de fournitures alimentaires (vaisselle jetable, gobelets ...) et diverses			
60631 Fournitures d'entretien	20 000,00 €	15 000,00 €	-25,00%
Achats de divers produits . D'entretien ménager (essuie-mains, sacs poubelles, etc.) . De travaux de bâtiment.			
60632 Fournitures de petit équipement	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%
Achats de petit matériel . De bureau et informatique (câbles, logiciels de bureautique ...), . Pour l'entretien et l'aménagement des locaux (ampoules, piles, protections des toilettes), . Pour le parc automobile, . Pour les concours (épreuves pratiques et pédagogiques) et pour le service médical.			
60636 Vêtements de travail	3 000,00 €	1 000,00 €	-66,67%
Achats d'équipements de protection pour les agents techniques des moyens généraux et pour les agents de prévention intervenant en collectivité.			
6064 Fournitures administratives	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00%
Achats de fournitures . De bureau . Pour la reprographie (papier, étiquettes, ...) . Pour le parc informatique (consommables Imprimantes, encre) . Pour l'affranchissement (enveloppes et autres fournitures)			
60661 Médicaments	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%
Achats de médicaments destinés à l'équipement des trousse de secours			
60662 Vaccins et sérums	52 000,00 €	52 000,00 €	0,00%



Achats des vaccins nécessaires au service de médecine de prévention pour ses interventions en collectivités

60668	Autres produits pharmaceutiques	5 000,00 €	3 000,00 €	-40,00%
	Acquisitions de fournitures spécifiques liées à la sécurité sanitaire des personnels (gel hydro, masques, gants ...)			
6068	Autres matières et fournitures	4 300,00 €	5 000,00 €	16,28%
	Décorations florales et plantes d'intérieur			

COMPTE 61 - SERVICES EXTERIEURS		BP 2024	BP 2025	▲
		826 000,00 €	1 095 433,00 €	32,62%
611	Contrats de prestations de service	BP 2024	BP 2025	▲
	Prestations de service relatives à l'enlèvement de divers déchets	1 000,00 €	10 000,00 €	900,00%
612	Redevances de crédit-bail	BP 2024	BP 2025	▲
61221	Crédit-Bail mobilier - Matériel roulant	111 000,00 €	157 000,00 €	41,44%
	Frais des véhicules du parc automobile en location longue durée			
61228	Crédit-Bail mobilier - autres	9 000,00 €	14 000,00 €	55,56%
	Frais des véhicules de la machine à affranchir et de la machine à mise sous pli			
613	Locations	BP 2024	BP 2025	
6132	Locations immobilières	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
	Frais de location de salles sans prestations associées pour les épreuves de concours : salles d'examens et locaux spécifiques pour les épreuves sportives et techniques			
61351	Locations mobilières - Matériel roulant	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
	Frais de location de véhicules pour les déplacements professionnels hors grande couronne			
61358	Locations mobilières - autres	34 000,00 €	34 000,00 €	0,00%
	Frais de location . Des copieurs . De matériels pour l'organisation de manifestations . De matériels techniques pour les travaux assurés en régie			
614	Charges locatives et de copropriété	BP 2024	BP 2025	
	Charges de copropriété de la résidence "Boileau - Molière"	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
615	Entretien et réparations	BP 2024	BP 2025	▲
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
	Dépenses relatives aux : . Travaux d'entretien (préventif) des bâtiments . Travaux de réparation des bâtiments			
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers – Matériel roulant	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
	Frais d'entretien et de réparation des véhicules du parc automobile			
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers – Autres biens mobiliers	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
	Dépenses relatives aux travaux d'entretien et de réparation . Des matériels (extincteurs, ascenseurs et montes-charges ...) . De l'outillage			
6156	Maintenance	200 000,00 €	362 433,00 €	81,22%
	Dépenses afférentes aux contrats de maintenance des biens immobiliers et mobiliers : . Bâtiments : télésurveillance, détection incendie, climatisation salles informatiques, chauffage et installations techniques . Parc copieurs . Parc informatique : maintenance évolutive et corrective des applications métiers hors frais d'hébergement et matériels réseaux . Equipements audiovisuels et signalétique interne			
616	Primes d'assurances	BP 2024	BP 2025	▲
6161	Primes d'assurances - Multirisques	110 000,00 €	177 000,00 €	60,91%
	Dépenses relatives aux primes des contrats d'assurance « multirisques » : . IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) : dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes, protection fonctionnelle des élus et des agents, protection juridique . « Cyber-risque »			
6162	Primes d'assurances - – Assurance obligatoire dommages - construction	0,00 €	0,00 €	
	Prime d'assurance dommages-ouvrage pour les travaux de réhabilitation du bâtiment Boileau			
617	Frais d'études et de recherche	BP 2024	BP 2025	▼



Frais de recherche et de développement nons constitutifs du coût d'une immobilisation :
Réalisation des audits dans le cadre de la certification de l'établissement

15 000,00 € 5 000,00 € -66,67%

618 Services extérieurs divers		BP 2024	BP 2025	
6182	Documentation générale et technique Abonnements au Journal Officiel. : lois et décrets, débats de l'Assemblée Nationale et du Sénat Abonnements à des publications spécialisées (informatique, médical, jurisprudence, assurances, hygiène et sécurité, marchés publics...) Accès aux banques documentaires Achats d'ouvrages	60 000,00 €	50 000,00 €	-16,67%
6184	Versement à des organismes de formation Frais de stage et de formation des agents, réglés directement aux organismes agréés spécialisés Frais de formations CNFPT lorsque les stages sont organisés en intra (non financés dans le cadre de la cotisation) Frais de formation aux applications métier (sauf lorsqu'elles sont concomitantes à l'acquisition des logiciels)	170 000,00 €	170 000,00 €	0,00%
6185	Frais de colloque, séminaires, conférence Frais afférents à l'organisation de colloques, de conférences et de séminaires organisés par le CIG ou avec sa participation	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
COMPTE 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		BP 2024	BP 2025	▲
		1 270 600,00 €	1 363 600,00 €	7,32%

622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		BP 2024	BP 2025	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux Honoraires ou émoluments des professions médicales et para-médicales qui ne se rapportent pas au personnel du CIG : Visites d'embauche pour le personnel recruté au Centre de Gestion Visites dans le cadre de la saisine du Conseil Médical Unique Honoraires des médecins pour les candidats aux concours sollicitant un aménagement d'épreuve(s) pour tenir compte de leur handicap	15 000,00 €	14 000,00 €	-6,67%
62267	Rémunération diverse d'intermédiaires et d'honoraires Honoraires des cabinets de recrutement spécialisés dans les professions médicales	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
62268	Frais d'actes et de contentieux Honoraires ou émoluments et frais d'actes des avocats dans le cadre du service contentieux (service limité aux dossiers encore en cours) et pour les besoins propres de l'établissement	20 000,00 €	50 000,00 €	150,00%
6228	Rémunération honoraires d'intermédiaire – Divers Redevance pour la collecte des ordures ménagères réglée auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	5 000,00 €	3 000,00 €	-40,00%

623 Publicité, publication, relations publiques		BP 2024	BP 2025	
6231	Annonces et insertions Frais d'insertion pour les annonces de recrutement et pour la publicité des procédures de marchés publics	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%
6233	Fêtes et cérémonies Dépenses relatives à l'organisation des fêtes et cérémonies (cérémonie des vœux, cérémonie de remise des médailles du travail ...) : location de matériels, frais de réception, d'animation ...	10 000,00 €	20 000,00 €	100,00%
6234	Réceptions Dépenses relatives à la fourniture de repas à l'occasion des jurys de concours, des réunions des instances paritaires, du comité médical et des réunions professionnelles avec des partenaires du Centre de gestion.	40 000,00 €	60 000,00 €	50,00%
6236	Catalogues, imprimés Ensemble des frais engagés pour réaliser : . L'impression des sujets de concours et d'examens . Les supports de communication à diffusion externe : fiches, brochures, dépliants, flyers à destination des collectivités sur les différentes missions de l'établissement, journal l'Essentiel ...	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00%
6238	Divers Achats d'objets promotionnels	12 000,00 €	10 000,00 €	-16,67%

624 Transports de biens et transports collectifs		BP 2024	BP 2025	
6241	Transports de biens	500,00 €	500,00 €	0,00%



Frais de transport hors courrier et colis « La Poste » imputés au compte 6261 pour les besoins des services (concours et autres)

625 Déplacements et missions		BP 2024	BP 2025	▲
6251	Déplacements et missions – Voyages, déplacements et missions	355 000,00 €	380 000,00 €	7,04%
	Frais de mission et déplacements du personnel à l'occasion de l'envoi en mission des agents : frais de transport (péages, taxis, transport en commun, ...), indemnités kilométriques, frais de séjour et repas, dans le respect de la délibération votée par la Collectivité. Frais de mission et déplacement des jurys de concours			
626 Frais postaux et frais de télécommunications		BP 2024	BP 2025	▲
6261	Frais d'affranchissement	240 000,00 €	270 000,00 €	12,50%
	Frais d'affranchissement du courrier Consommation de la machine à affranchir Collecte et le dépôt du courrier.			
6262	Frais de télécommunication	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00%
	Frais d'abonnements et de consommations téléphoniques fixes et mobiles, les liaisons internet et les cartes 3G pour les agents itinérants			
627 Services bancaires et assimilés		BP 2024	BP 2025	
	Frais relatifs à la régie d'avance (carte bancaire).	100,00 €	100,00 €	0,00%
628 Autres services extérieurs divers		BP 2024	BP 2025	▲
6281	Concours divers (cotisations)	83 000,00 €	86 000,00 €	3,61%
	Frais d'adhésion, de cotisation ou d'inscription aux associations professionnelles, au titre de la Collectivité et ouvrant droit à des services en contrepartie frais d'adhésion au GIP			
	Fédération Nationale des Centres de gestion	56 000,00 €		
	Cotisation de 1,50 € par agent recensés aux dernières élections professionnels pour la CAP soit 36 763			
	Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de gestion	27 680,00 €		
	Cotisation de 0,35 € par agent recensés aux dernières élections professionnels (CAP et CCP) soit 55 346			
	ADIAJ	30,00 €		
	AFOMETRA	216,00 €		
	ACPUSI : association des CP utilisant des systèmes d'information	180,00 €		
	EBSCO Informations	765,00 €		
	Association des documentalistes des collectivités	130,00 €		
	Association de Médecine du travail (5)	500,00 €		
	Association nationale des conseillers en organisation	30,00 €		
	Association des archivistes français	105,00 €		
	Association CoTer numérique	480,00 €		
	Autres	649,00 €		
6283	Frais de nettoyage des locaux	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00%
	Entretien des bâtiments Boileau et Molière			
Compte 63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILEES		BP 2024	BP 2025	▼
		130 600,00 €	130 200,00 €	-0,31%
63513	Impôts directs	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00%
	Taxe sur les bureaux			
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00 €	100,00 €	0,00%
	Timbres fiscaux : recours, copies d'arrêts			
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00 €	100,00 €	-80,00%
	Certificat d'immatriculation : carte grise, taxe spéciale...			
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		BP 2024	BP 2025	▼
	Contribution au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées compte-tenu des effectifs de l'année 2024	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00%



CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL		BP 2024	BP 2025	▲
		24 164 000,00 €	25 242 000,00 €	4,46%
Compte 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		BP 2024	BP 2025	▲
		90 000,00 €	90 000,00 €	0,00%
6218	Personnel extérieur au service	BP 2024	BP 2025	▲
	Rémunération des personnels intérimaires recrutés par le service des missions temporaires en cas d'absences de longue durée	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00%
Compte 63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILEES SUR REMUNERATIONS		BP 2024	BP 2025	▲
		611 000,00 €	609 000,00 €	-0,33%
6331	Versement mobilité	275 000,00 €	270 000,00 €	-1,82%
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	67 000,00 €	67 000,00 €	0,00%
6336	Cotisation CIG et CNFPT	227 500,00 €	230 000,00 €	1,10%
6338	Autres impôts et taxes : contribution solidarité autonomie	41 500,00 €	42 000,00 €	1,20%
Compte 64 - CHARGES DE PERSONNEL		BP 2024	BP 2025	▲
		23 463 000,00 €	24 543 000,00 €	4,60%
Rémunération nette due aux agents et cotisations salariales (CSG, RDS, CNRACL, IRCANTEC, RAFF).				
641	Rémunération du personnel	BP 2024	BP 2025	▲
		15 365 000,00 €	16 420 000,00 €	6,87%
Personnel titulaire		BP 2024	BP 2025	▲
		8 620 000,00 €	8 985 000,00 €	4,23%
64111	Traitement indiciaire.	5 450 000,00 €	5 550 000,00 €	1,83%
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	220 000,00 €	230 000,00 €	4,55%
64113	Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	50 000,00 €	55 000,00 €	10,00%
64118	Autres indemnités	2 900 000,00 €	3 150 000,00 €	8,62%
Régime indemnitaire, heures supplémentaires, monétisation CET				
Personnel non-titulaire		BP 2024	BP 2025	▲
		6 745 000,00 €	7 435 000,00 €	10,23%
64131	Rémunération principale et NBI	4 415 000,00 €	4 580 000,00 €	3,74%
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%
64134	Primes et autres indemnités	1 930 000,00 €	2 435 000,00 €	26,17%
Régime indemnitaire, heures supplémentaires, monétisation CET				
6414	Personnel rémunéré à la vacation	200 000,00 €	215 000,00 €	7,50%
6415	Congés payés	10 000,00 €	15 000,00 €	50,00%
6417	Rémunération des apprentis	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
642	Indemnités de jurys de concours soumises à cotisation	BP 2024	BP 2025	▼
		1 000 000,00 €	884 000,00 €	-11,60%
6431	Personnel pris en charge	BP 2024	BP 2025	▲
Rémunérations nettes des personnels privé d'emploi : rémunération principale, l'indemnité de résidence, le supplément familial, la NBI et les autres indemnités, y compris les heures supplémentaires		523 000,00 €	429 000,00 €	-17,97%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	BP 2024	BP 2025	▲
		5 845 000,00 €	6 075 000,00 €	3,93%
6451	Cotisations à l'URSSAF du personnel hors apprentis	2 850 000,00 €	3 000 000,00 €	5,26%
6453	Cotisations aux caisses de retraite CNRACL IRCANTEC RAFF	2 300 000,00 €	2 350 000,00 €	2,17%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%
6456	Cotisations FNC du supplément familial	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00%
6458	Cotisations aux organismes sociaux	510 000,00 €	540 000,00 €	5,88%

IRCANTEC
ATIACAL
PLURELYA



6461 Charges sociales sur indemnités jurys de concours		BP 2024	BP 2025	▲
		100 000,00 €	65 000,00 €	
647 Autres charges sociales		BP 2024	BP 2025	▼
		510 000,00 €	520 000,00 €	1,96%
64731	Allocations de chômage versées directement	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
6475	Médecine du travail	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
Médecine du travail, expertises médicales et contre visite, frais médicaux et pharmaceutiques				
6478	Autres charges sociales diverses	390 000,00 €	400 000,00 €	2,56%
Achat des titres de restauration pour leur valeur faciale. La participation des agents apparaît en recettes à l'article 6439.				

648 Autres charges de personnel		BP 2024	BP 2025	▲
		120 000,00 €	150 000,00 €	25,00%
Protection sociale complémentaire				
Titres d'abonnements de transport				
Autres charges à caractère sociale				

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		BP 2024	BP 2025	▲
		1 878 100,00 €	1 951 420,00 €	3,90%

653 Indemnités, frais de mission et de formation des élus		BP 2024	BP 2025	
65311	Indemnités de fonction	100 000,00 €	108 000,00 €	8,00%
65312	Frais de mission et de déplacement de l'ensemble des élus	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
65313	Cotisations de retraite des élus	12 000,00 €	10 000,00 €	-16,67%
65314	Cotisations de sécurité sociale	1 000,00 €	920,00 €	-8,00%

654 Pertes sur créances irrécouvrables		BP 2024	BP 2025	
6541	Créances admises en non-valeur	500,00 €	500,00 €	0,00%
Admission en non-valeur par décision du conseil d'administration des créances dont les chances de recouvrement sont compromises				
6542	Créances éteintes	500,00 €	500,00 €	0,00%
Admission en non-valeur sur décision de justice de créances				

655 Contributions obligatoires		BP 2024	BP 2025	▼
6552	Primes employeurs apprentis	30 000,00 €	0,00 €	-100,00%
656 Participations		BP 2024	BP 2025	
6568	Autres participations	830 000,00 €	830 000,00 €	0,00%
Remboursement aux collectivités des rémunérations et charges des agents bénéficiant de « temps syndicaux »				

657 Charges d'intervention pour compte propre		BP 2024	BP 2025	▼
65748	Subventions de fonctionnement	128 000,00 €	123 000,00 €	-3,91%
Association du personnel		120 000,00 €		
Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion		3 000,00 €		

658 Charges diverses de la gestion courante		BP 2024	BP 2025	
65811	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	480 000,00 €	462 000,00 €	-3,75%
Dépenses de fourniture de solutions relevant de l'informatique en nuage (« cloud » - contrats IaaS) réalisées pour l'acquisition des biens et services				
65818	Autres	275 000,00 €	400 000,00 €	45,45%
Dépenses d'informatique en nuage - contrats Saas et Paas				
Redevances versées pour l'exploitation d'actifs incorporels : les concessions, les brevets, licences, marques, procédés, logiciels ainsi que les droits et valeurs similaires				
Le progiciel en matière de ressources humaines « SIRH » pour le Centre de gestion et les collectivités qui ont conventionné pour son utilisation (participation financière des collectivités inscrite à l'article 70688)				
Contributions versées au G.I.P. pour l'accès aux applications Emploi Territorial, Conseil médical, Concours, IOTA pour la prévention, comptabilité analytique, GRC				
Autres concessions (majorité des applications du Centre de gestion) hors frais d'hébergement et maintenance				
Renouvellement de licences				
6583	Intérêt moratoires et pénalités sur marché	500,00 €	500,00 €	0,00%
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00 €	500,00 €	0,00%
65888	Autres	5 100,00 €	500,00 €	-90,20%
Régularisation des centimes lors du mandatement des paies concernant le prélèvement à la source (PAS) des impôts sur le revenu, et la mise à jour des écritures de rattachement de l'exercice N-1 pour les recettes				



CHAPITRE 67 - CHARGES SPECIFIQUES		BP 2024	BP 2025	▲
		50 000,00 €	80 000,00 €	60,00%

673	Titres annulés	BP 2024	BP 2025	
		50 000,00 €	80 000,00 €	60,00%

CHAPITRE 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		BP 2024	BP 2025	▼
		1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-0,80%

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	BP 2024	BP 2025	
		1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025	▲
		31 623 870,00 €	33 205 153,00 €	5,00%

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES		BP 2024	BP 2025	▼
		364 500,00 €	358 500,00 €	-1,65%

609	Rabais, Remises et Ristournes (RRR) obtenus sur achats	BP 2024	BP 2025	
6096	RRR sur achats d'approvisionnements non stockés	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%

619	RRR sur services extérieurs	BP 2024	BP 2025	▼
	Remb. sur les charges de copropriétés et avoirs sur factures	3 000,00 €	1 000,00 €	-66,67%

629	RRR sur autres services extérieurs	BP 2024	BP 2025	
	Autres avoirs sur factures réglées au compte 62	500,00 €	500,00 €	0,00%

Remboursements sur rémunérations		BP 2024	BP 2025	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%

6439	Remb. sur rémunérations du personnel privé d'emploi	5 000,00 €	1 000,00 €	-80,00%
------	---	------------	------------	---------

6459	Remb. sur charges de sécurités sociales et de prévoyance	85 000,00 €	90 000,00 €	5,88%
	Indemnisation des arrêts maladie des agents titulaires par l'assurance du Centre de gestion et des agents non titulaires par l'Assurance Maladie (indemnités journalières)			

6479	Remboursements sur autres charges sociales	170 000,00 €	165 000,00 €	-2,94%
	Remboursement, par le personnel, de la part des titres restaurant laissée à leur charge			
	Autres remboursements des organismes sociaux			

CHAPITRE 70 - Produits des services		BP 2024	BP 2025	▲
		28 081 270,00 €	30 184 953,00 €	7,49%

706881	Cotisation des collectivités affiliées	BP 2024	BP 2025	
	Produit de la cotisation des collectivités et établissements obligatoirement ou volontairement affiliés, des collectivités et établissements volontairement affiliés conservant localement les organismes paritaires (CAP et CCP) ou confiant au CIG l'un des deux organismes paritaires (CAP ou CCP)	11 000 000,00 €	11 800 000,00 €	7,27%

706883	Contribution des collectivités adhérentes au socle	900 000,00 €	970 000,00 €	7,78%
706888	Autre prestation de service	376 000,00 €	485 000,00 €	28,99%

Produit de l'adhésion des collectivités affiliées au système d'information des ressources humaines du Centre de gestion (SIRH)



708	Autres produits		BP 2024	BP 2025	▲
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel		6 203 000,00 €	7 111 220,00 €	14,64%
	Visites médicales - médecins du travail	3 000 000,00 €			
	Actions en Milieu du Travail - médecins	709 000,00 €			
	Visites médicales - infirmiers	971 700,00 €			
	Actions en Milieu du Travail - Infirmiers				
	Psychologue du travail	485 000,00 €			
	Vaccinations	67 000,00 €			
	Examens de laboratoire	68 000,00 €			
	Confection des paies	277 000,00 €			
	Assistance retraite	105 000,00 €			
	Dossiers d'allocations chômage	49 700,00 €			
	Contentieux				
	Médiation préalable obligatoire et facultative	2 800,00 €			
	Protocole de signalement - Recueil et accompagnement	22 500,00 €			
	Référent déontologue des élus locaux				
	Accompagnement en urbanisme				
	Mission d'accompagnement social	695 000,00 €			
	Sensibilisation et formation en matière de prévention des risques				
	Mise à disposition de conseillers de préventions	327 000,00 €			
	Mission d'accompagnement assurances	34 900,00 €			
	Mission d'accompagnement finances				
	Mission d'accompagnement Rémunération	3 270,00 €			
	Mission d'accompagnement informatique				
	Mission d'accompagnement organisation	212 000,00 €			
	Mission d'accompagnement urbanisme				
	Mission d'accompagnement prévention	10 250,00 €			
	Mission d'accompagnement "Job dating"	100,00 €			
	Mission d'accompagnement CSSI	71 000,00 €			
70848	Mise à disposition de personnel facturée		3 782 000,00 €	3 932 200,00 €	3,97%
	Mise à disposition d'archivistes	868 000,00 €			
	Mise à disposition d'archivistes dans le cadre de regroupement	145 000,00 €			
	Mission d'assistance en informatique	245 000,00 €			
	Mission d'accompagnement RSSI	24 000,00 €			
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	46 000,00 €			
	Assistance juridique non statutaire	257 000,00 €			
	Mission d'accompagnement RGPD	390 000,00 €			
	Mission d'inspection en santé et sécurité du travail	90 200,00 €			
	Missions temporaires	540 000,00 €			
	Remplacement	1 070 000,00 €			
	Urbanisme	202 000,00 €			
	Finance				
	Technique				
	Groupement de commandes	10 000,00 €			
	AIDIL	10 000,00 €			
	FMPE	5 000,00 €			
	ANDCDG	30 000,00 €			
	GIP	0,00 €			
	Contrat groupe PSC	0,00 €			



708773	Remboursement des coûts lauréats	2 400 000,00 €	2 542 200,00 €	5,93%
	Remboursements des coûts de lauréats de concours par les centres de gestion signataires de l'accord national pour les concours à compétence exclusive et par les collectivités conventionnées pour les concours à compétence partagée	2 000 000,00 €		
	Remboursements des frais de sujets élaborés par le service pédagogique et mutualisés entre les centres de gestion	42 200,00 €		
	Remboursements, par les collectivités hors grande couronne recrutant sur les listes d'aptitude établies par le Centre de Gestion, des coûts lauréats des concours de catégorie C à compétence partagée	500 000,00 €		
708774	Transfert de ressources du CNFPT	1 163 770,00 €	1 111 933,00 €	-4,45%
	Compensation financière du CNFPT au titre des concours transférés depuis 1994			
708778	Remboursement des frais du Conseil Médical Unique	830 000,00 €	800 000,00 €	-3,61%
	Remboursement des charges de rémunération des médecins intervenant au titre du Conseil Médical Unique par les collectivités présentant des dossiers			
7088	Autres Produits d'activités annexes	1 426 500,00 €	1 432 400,00 €	0,41%

Produit des abonnements au site Internet et au conseil statutaire	1 431 900,00 €
Produit des abonnements des Centres de gestion pour rediffusion du site internet	
Produit des abonnements des Centres de gestion au site internet et à l'assistance statutaire	28 900,00 €
Produit des abonnements des Centres de gestion pour la rediffusion du site internet et l'assistance statutaire pour leurs collectivités affiliées et non affiliées	153 000,00 €
Produit des abonnements des Centres de gestion à l'assistance statutaire pour leurs collectivités affiliées	
Produit des abonnements des collectivités au site internet et à l'assistance statutaire	1 250 000,00 €
Divers remboursements	500,00 €

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BP 2024	BP 2025	
	1 544 800,00 €	1 193 400,00 €	-22,75%

747882	Contributions pour personnel privé d'emploi	BP 2024	BP 2025	
	Remboursement des rémunérations des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi par leur collectivité d'origine	962 094,00 €		
	Participation du CNFPT au titre des agents pris en charge	231 306,00 €		
		1 544 800,00 €	1 193 400,00 €	-22,75%

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	BP 2024	BP 2025	
	1 628 300,00 €	1 463 300,00 €	0,00%

752	Revenus des immeubles	BP 2024	BP 2025
	Ouverture de la ligne dans l'éventualité de demandes de location de salles par des prestataires ou des collectivités	100,00 €	100,00 €

755	Dédits et pénalités perçus	BP 2024	BP 2025
		100,00 €	100,00 €



758	Produits divers de gestion courante	BP 2024	BP 2025	
75811	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	408 000,00 €	408 000,00 €	0,00%
	Produit des adhésions des Centres de Gestion au site internet	163 000,00 €		
	Produit des adhésions des Centres de Gestion au site internet au portail bilan social et d'analyse de données, incluant les modules GPEEC, Qlik et "info SDIS"	245 000,00 €		
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00 €	100,00 €	0,00%
75888	Rétribution au titre des prestations d'assurances et social et autres	1 220 000,00 €	1 055 000,00 €	-13,52%
Recettes sur conventions		925 000,00 €		
Assurances maladie du personnel 2023/2026		700 000,00 €		
Assurances IARD 2025-2029_ 1 versement unique				
Assurance Cyber risques 2022-2025_ 1 versement unique				
Protection sociale : Pass Territorial		25 000,00 €		
Protection sociale complémentaire		200 000,00 €		
Remboursements sinistre et autres		40 000,00 €		
Régularisation des rattachements des charges de l'année N-1		90 000,00 €		

CHAPITRE 77 - PRODUITS SPECIFIQUES		BP 2024	BP 2025	
		5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	5 000,00 €	5 000,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025	
		1 538 000,00 €	1 472 910,00 €	-4,23%

CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		BP 2024	BP 2025	
		590 000,00 €	892 910,00 €	51,34%

203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	BP 2024	BP 2025	
2031	Frais d'études	30 000,00 €	8 910,00 €	-70,30%
2032	Frais de recherche et de développement	20 000,00 €	100 000,00 €	400,00%
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, logiciels,	BP 2024	BP 2025	
2051	Concessions et droits similaires	540 000,00 €	784 000,00 €	45,19%
	Application Financière	25 000,00 €		
	Application données sociales RSU	130 000,00 €		
	Développement informatique	6 000,00 €		
	Reparamétrage et amélioration de la GED	200 000,00 €		
	O365, Intunes et sauvegarde de messagerie	67 000,00 €		
	Acquisition de produits sur étagère	50 000,00 €		
	Sites internet Extranet	50 000,00 €		
	Application RH	135 000,00 €		
	Application de cryptage des postes	6 000,00 €		
	Vote électronique	50 000,00 €		
	Outils de gestion du Registre RGPD	3 000,00 €		
	Outils de gestion de projet pour le CIG	30 000,00 €		
	Outils de cratographie des SI	25 000,00 €		
	Outils de gestion de l'urbanisme	7 000,00 €		



CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		BP 2024	BP 2025	▼
		948 000,00 €	580 000,00 €	-38,82%
213	Constructions (sur sol propre)	BP 2024	BP 2025	▼
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur bâtiments publics	140 000,00 €	50 000,00 €	-16,67%
215	Installations, matériel et outillage techniques	BP 2024	BP 2025	
21578	Autres matériels techniques Renouvellement du matériel médical utilisé par le service de médecine professionnelle	10 000,00 €	10 000,00 €	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques Renouvellement du matériel technique du service des moyens généraux pour les travaux assurés en régie	10 000,00 €	10 000,00 €	
218	Autres immobilisations corporelles	BP 2024	BP 2025	
2182	Matériel de transport	250 000,00 €	30 000,00 €	-88,00%
2183	Matériel informatique	480 000,00 €	400 000,00 €	-16,67%
2184	Matériel de bureau et mobilier	30 000,00 €	20 000,00 €	-33,33%
2185	Matériel de téléphonie		30 000,00 €	
2188	Autres	28 000,00 €	30 000,00 €	7,14%

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	▼
	1 538 000,00 €	1 472 910,00 €	-4,23%

CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	BP 2024	BP 2025	▼
	100 000,00 €	46 410,00 €	-53,59%

102	Dotations et fonds d'investissement	BP 2024	BP 2025	▼
10222	F.C.T.V.A.	100 000,00 €	46 410,00 €	-53,59%

CHAPITRE 28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	BP 2024	BP 2025	▼
	1 438 000,00 €	1 426 500,00 €	-0,80%

28051	Concessions et droits similaires	980 000,00 €	987 000,00 €	
281578	Matériel Médical	11 000,00 €	9 000,00 €	
281828	Matériel de Transport	52 000,00 €	32 500,00 €	
281838	Matériel Bureau et informatique	180 000,00 €	166 000,00 €	
281848	Mobilier de Bureau	170 000,00 €	176 000,00 €	
28188	Autres	45 000,00 €	56 000,00 €	



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

Annexe à la délibération 2024-81 approuvant le budget primitif 2025

Plan pluriannuel d'investissement 2022-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de prospective financière élaboré pour la durée d'un mandat. Il permet de planifier sur le long terme les investissements nécessaires au fonctionnement et aux actions de la collectivité.

Le centre de gestion s'est doté d'un PPI en 2021 pour la période 2022-2026 pour l'ensemble de ses investissements portant sur :

- La maintenance, l'entretien et l'amélioration de son patrimoine bâti, dans le respect des normes environnementales et d'accessibilité
- La maintenance et le développement de son système d'information : infrastructure réseau, applications, équipements
- Les acquisitions de mobiliers, matériels techniques, informatiques, matériels roulants ...

Ce PPI fait chaque année l'objet d'une actualisation portant sur :

- L'estimation financière des opérations et des projets
- L'état des réalisations
- Et les modalités de financement

A l'occasion du vote du budget primitif 2025, la prospective financière est mise à jour pour tenir compte, notamment :

- Des dépenses réalisées en 2024 (à la date du 1^{er} décembre 2024) 1 507 922 €, portant à 5 104 182 € le montant total des réalisations depuis 2022
- De l'impact de l'inflation et des modifications de programme sur les coûts des projets
- Des nouveaux projets à financer

Le programme d'investissement s'établit aujourd'hui à 20 995 700 €.

Compte-tenu des réalisations (5 104 182 €), le solde restant à financer s'élève à 15 891 518 €.

Le PPI prévoit un plan de financement sans recours à l'emprunt, constitué :

- Des reports prévisionnels 2024 à hauteur de 13 353 052 €
- De nouvelles inscriptions budgétaires sur les exercices 2025 et 2026 pour un montant total de 2 938 046 €, dont 1 472 910 dès 2024, équilibrées par

Ce PPI constitue un simple outil de prospective financière. Il ne fait pas l'objet d'un vote du conseil d'administration et ne se traduit pas par l'inscription d'autorisations de programme dans le budget.

Patrimoine Bâti

NATURE	2022 COUT INITIAL	2023 COUT ACTUALISE	2024 COUT ACTUALISE	2025 COUT ACTUALISE	REALISATIONS CA 2021	REALISATIONS CA 2022	REALISATIONS CA 2023	REALISATIONS CA 2024 au 1/12/2024	TOTAL REALISATIONS	SOLDE A FINANCER	REPORTS 2024	2025	2026
Opération Molière : Solde des travaux	650 000	675 700	675 700	675 700	114 025	17 626	0	3 022	134 673	541 027	541 027		
Opération Boileau : Réhabilitation extérieure	4 997 800	5 274 600	5 340 000	5 340 000	0	156 081	360	10 015	166 456	5 173 544	5 005 734	8 910	158 900
Maintien en l'état du Patrimoine	4 512 000	5 153 000	4 610 000	4 610 000	50 889	54 949	24 141	74 428	204 407	4 405 593	3 816 479	50 000	539 114
Nouveau Projet 2023 : projet d'établissement et développement durable - Sonorisation des salles	0		770 000	770 000	0	0	0	0	0	770 000	660 000	0	110 000
Cabinets Médicaux territorialisés	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0	0	0	0	300 000	300 000	0	
Voierie et Réseaux intérieurs	80 000	80 000	80 000	80 000	0	0	0	0	0	80 000	60 000	0	20 000
Espaces Verts	60 000	60 000	60 000	60 000	0	0	0	0	0	60 000	47 500	0	12 500
Mise en sécurité du site	390 000	400 000	375 000	375 000	16 340	22 463	5 653	1 249	45 705	329 295	274 295	0	55 000
Nouveau Projet 2023 : Fermeture des parkings et accès sécurisés par badges			730 000	730 000	0	0	0	0	0	730 000	730 000		
TOTAUX BATIMENTS	10 989 800	11 943 300	12 940 700	12 940 700	181 254	251 119	30 154	88 714	551 241	12 389 459	11 435 035	58 910	895 514

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

Matériels : parc informatique, automobiles, mobilier ...

NATURE	2022 COUT INITIAL	2023 COUT ACTUALISE	2024 COUT ACTUALISE	2025 COUT ACTUALISE	REALISATIONS CA 2021	REALISATIONS CA 2022	REALISATIONS CA 2023	REALISATIONS CA 2024 au 1/12/2024	TOTAL REALISATIONS	SOLDE A FINANCER	REPORTS PREVISIONNELS 2024	2025	2026
Parc Informatique : Exploitation	250 000	250 000	550 000	550 000	25 364	102 339	119 011	86 950	333 664	216 336	0	223 000	50 000
Parc Informatique : Logiciels métiers	3 014 000	2 880 000	3 200 000	3 200 000	528 798	728 701	619 337	910 230	2 787 066	412 934	0	597 000	120 000
Parc Informatique : nouveaux projets	650 000	1 190 000	1 190 000	1 190 000	0	0	5 250	0	5 250	1 184 750	920 750	64 000	200 000
Matériel Informatique : Exploitation	410 000	510 000	890 000	890 000	124 493	124 493	1 254	62 171	312 411	577 589	457 589	60 000	60 000
Matériel informatique et maintien du parc	998 000	1 070 000	1 120 000	1 120 000	176 966	87 031	60 129	129 609	453 736	666 264	226 264	340 000	100 000
Matériel technique et médical	100 000	100 000	100 000	80 000	0	0	47 179	1 199	48 378	31 622	0	20 000	11 622
Matériel roulant : véhicules et deux-roues électriques	380 000	395 000	500 000	400 000	0	7 200	155 060	1 777	164 037	235 963	205 963	30 000	
Téléphonie Autocom – Wi-Fi	214 000	214 000	214 000	200 000	1 309	1 309	13 007	20 964	36 589	163 411	105 411	30 000	28 000
Mobilier (cabinets médicaux inclus)	400 000	400 000	400 000	400 000	108 139	70 427	12 431	186 963	377 960	22 040	2 040	20 000	
Autres matériels	20 000	20 000	25 000	25 000	3 404	3 193	7 909	19 345	33 851	-8 851	0	30 000	
TOTAUX	6 436 000	7 029 000	8 189 000	8 055 000	968 473	1 124 693	1 040 567	1 419 208	4 552 941	3 502 059	1 918 017	1 414 000	569 622

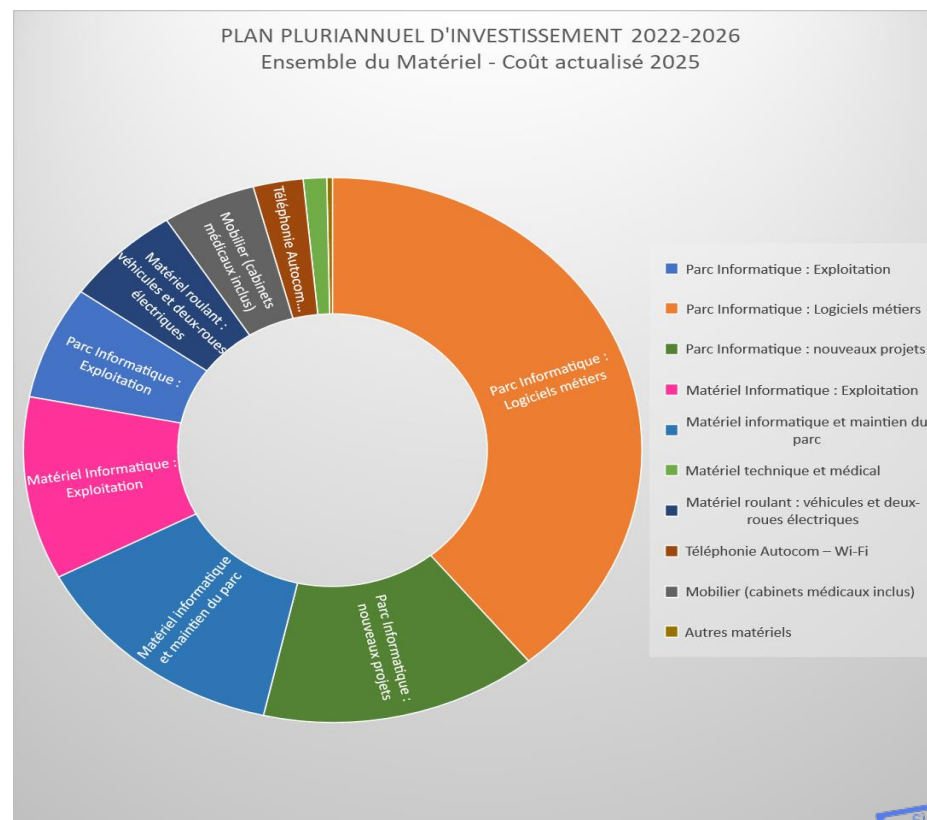
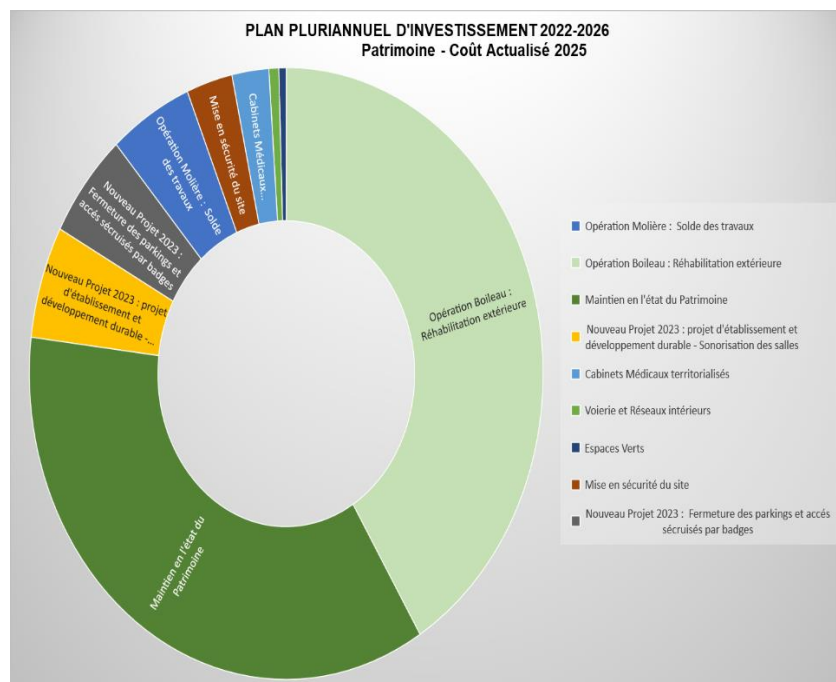
Total

NATURE	2022 COUT INITIAL	2023 Coût Estimatif TTC	2023 Coût Estimatif TTC	2023 Coût Estimatif TTC	REALISATIONS CA 2021	REALISATIONS CA 2022	REALISATIONS CA 2023	REALISATIONS CA 2024 au 1/12/2024	TOTAL REALISATIONS	Solde à Financer	REPORTS PREVISIONNELS 2024	2025	2026
Patrimoine	10 989 800	11 943 300	12 940 700	12 940 700	181 254	251 119	30 154	88 714	551 241	12 389 459	11 435 035	58 910	895 514
Moyens matériels	6 436 000	7 029 000	8 189 000	8 055 000	968 473	1 124 693	1 040 567	1 419 208	4 552 941	3 502 059	1 918 017	1 414 000	569 622
TOTAUX	17 425 800	18 972 300	21 129 700	20 995 700	1 149 727	1 375 812	1 070 721	1 507 922	5 104 182	15 891 518	13 353 052	1 472 910	1 465 136

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

Recettes d'investissement 2025-2026 :

Financement	2025	2026
FCTVA	46 410	40 000
Dotation aux amortissements	1 426 500	1 425 136
TOTAUX	1 472 910	1 465 136



Conseil d'administration du 17 décembre 2024